RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation

Vu l'arrêté du 1er janvier 1995 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu les pièces justificatives produites par M. MARCO MACCALLI, né le 28 janvier 1964 à MILAN (ITALIE), en vue de son inscription au diplôme d'université D'ETUDES SUPERIEURES SUR LE CONTENTIEUX DES BREVETS EN EUROPE

Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ** D'ETUDES SUPERIEURES SUR LE CONTENTIEUX DES BREVETS EN EUROPE, *mention bien*

est décerné à **M. MARCO MACCALLI**

au titre de l'année universitaire 2014–2015.

Le titulaire

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2016
Le Président

Alain BERETZ

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

/0EFB120142604